

COMMUNE DE LONGFOSSE

| COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021 | | |
|--|--|--|
| <i>Séance</i> | CONSEIL MUNICIPAL | |
| <i>Date - Heure</i> | 04 OCTOBRE 2021 | |
| <i>Lieu</i> | SALLE DES FETES | |
| <i>Session</i> | PUBLIQUE | |
| <i>Référence</i> | CM-CR-2021-10 | |
| <i>Présents</i> | THOMAS Anita SAILLY Emile MENUGE Caroline NAVET Christophe LOEUILLIEUX Charlotte RENARD Olivier LABASQUE Lucien CLABAUT Gabriel | SENECAUT Michaël FERTIN Sabrina DECROIX Fabrice BOUDIN Anita DHIEUX Jeremy MAHIEUX Florence |
| <i>Absent(s) excusé(s)</i> | Mme SAGOT Véronique | |
| <i>Procuration(s)</i> | Mme SAGOT Véronique donne pouvoir à Mr DECROIX Fabrice | |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Mme LOEUILLIEUX Charlotte | |
| <i>Début de la séance</i> | 20H00 | |
| <i>Fin de la séance</i> | 21H25 | |
| <i>Conseillers en exercice</i> | 15 | |
| <i>Conseillers présents</i> | 14 | |
| <i>Conseillers votants</i> | 15 | |

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/09/2021

Date d'affichage : 28/09/2021

MENTION D’AFFICHAGE

Madame le Maire, soussignée, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 04 octobre 2021, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 08 octobre 2021 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 28 septembre 2021, nous, Anita THOMAS, Maire de LONGFOSSE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 04 octobre 2021 à 20H00, en salle des Fêtes,

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, en séance ordinaire, le lundi 04 octobre 2021, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme Charlotte LOEUILLIEUX, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

| RAPPORTEUR | N° | INTITULE | VOTE DE LA DELIBERATION | |
|-----------------|------------|--|--|--|
| | | | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | |
| THOMAS Anita | 2021-10-01 | Procédure pour l'installation d'une citerne incendie rue à baudets | 14 1 | |
| THOMAS Anita | 2021-10-02 | Modification de l'acte constitutif du groupement de commandes gaz et électricité – FDE62 | 15 | |
| THOMAS Anita | 2021-10-03 | Signature convention ALSH et CAJ avec la commune de DESVRES | 15 | |

Madame Le Maire lit l'ordre du jour du conseil municipal

1) Approbation du COMPTE RENDU du 30 juin 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin dernier est approuvé à l'unanimité

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Charlotte LOEUILLIEUX est désignée en tant que secrétaire de séance.

3) Procédure pour l'installation d'une citerne incendie rue à baudets

Madame Le Maire rappelle qu'il s'agit d'installer une citerne incendie de 125 m³ dans une parcelle de 100 m² que Mme MENUGE a proposé de nous céder. Elle rappelle également que ce projet d'installation de citerne incendie permettra d'urbaniser la rue à baudets avec, dans un premier temps, la construction de 3 maisons puis ultérieurement 3 autres.

Il n'a pas été possible de se raccorder sur la commune de Wirwignes pourtant toute proche, leur système n'étant pas suffisamment dimensionné.

Monsieur LABASQUE s'insurge sur le fait que la commune de Wirwignes n'a pas voulu prendre en charge une partie des frais d'installation de cette citerne et « pourtant elle en bénéficiera si jamais un incendie survient dans ce secteur. »

Madame le Maire rétorque que la commune de Wirwignes dispose déjà d'un équipement et que toutes les maisons de cette commune sont couvertes par cet équipement. « Pour autant, si jamais les pompiers avaient besoin du nôtre, nous ne pourrions pas leur refuser d'y pomper l'eau pour sauver une habitation ! »

Monsieur LABASQUE : « ma maison n'est pas desservie et j'ai dû installer mon propre dispositif ! »

Madame le Maire : « les règles évoluent sans cesse, elles sont aujourd'hui de plus en plus drastiques, ce qui était toléré autrefois ne l'est plus maintenant »

Elle explique qu'un devis a été demandé à VEOLIA pour l'installation de cette citerne pour un montant de 28000€ TTC ; une subvention sera demandée au Département dans le cadre du FARDA (fonds d'aménagement rural et de développement agricole), celui-ci peut nous aider à hauteur de 40% mais pour une citerne d'un volume de 40M3.

Ainsi il convient :

- de régulariser l'emprise de cette citerne par une cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle référencée section AB n°41, rue à Baudets d'une superficie de 100 m2, appartenant à Mme MENUGE Evelyne. Tous les frais afférents à cette opération seront entièrement pris en charge par la Commune, sachant que les frais notariés seront approximativement de 2000€ et ceux inhérents au bornage d'environ 1500€ ;

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Elle demande également à Mme MENUGE de sortir de la salle puisqu'elle est liée à l'affaire.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette procédure et charge Madame Le Maire de la mettre en place.

Délibération annexée

4) FDE62 - Modification de l'acte constitutif du groupement de commandes gaz et électricité

Madame le Maire explique que la commune de LONGFOSSE adhère à la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais et est membre du groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz. A ce titre, elle bénéficie de prix négociés.

Les conditions d'adhésion à ce groupement de commandes sont définies dans un acte constitutif. Les missions du FDE62 ont évolué, le nombre d'adhérents a augmenté, ce qui représente une charge de travail supplémentaire pour cette entité.

L'acte constitutif n'a jamais été modifié depuis sa création.

Aujourd'hui, le syndicat demande aux communes de valider un nouvel acte constitutif dont les modifications portent sur l'indemnisation des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres à chaque consultation et dès lors que les besoins des membres sont intégrés à cette consultation.

Ainsi :

Sur la refacturation des frais de fonctionnement :

- **Pour l'électricité :**
 - o A chaque consultation, sera versée par les membres, une indemnité plancher de 0,5% du montant estimé sur la durée du marché. Cette indemnité sera à minima de **50€** par membre.
 - o (M) Montant de l'indemnité versée, répartie sur tous les membres = (FR) frais réels afférents au fonctionnement du groupement supporté par le syndicat plafonné à 200 000€ contre 150 000€

auparavant, multiplié par la (CC) consommation (en MWh/an de la commune) divisé par la (CG) consommation (en MWh/an) de l'ensemble des membres du groupement participant à la consultation ainsi $M = FR \times CC / CG$

Monsieur SENECAUT : « les frais réels afférents au fonctionnement concernent, entre autres, les interventions humaines sur le terrain, la nécessité des travaux à effectuer ».

- **Pour le gaz :**

- A chaque consultation, sera versée par les membres, une indemnité plancher de 0,5% du montant estimé sur la durée du marché. Cette indemnité sera à minima de 50€ par membre.
- (M) Montant de l'indemnité versée, répartie sur tous les membres = (FR) frais réels afférents au fonctionnement du groupement supporté par le syndicat plafonné à 100 000€, contre 80 000€ auparavant, multiplié par la (CC) consommation (en MWh/an de la commune) divisé par la (CG) consommation (en MWh/an) de l'ensemble des membres du groupement participant à la consultation ainsi $M = FR \times CC / CG$

Monsieur LABASQUE : « je ne comprends pas bien le calcul que l'on trouve page 6 de l'acte constitutif ! »

Madame le Maire : « vous avez l'explication dans le paragraphe juste en dessous... , les sigles sont expliqués »

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de valider ce nouvel acte constitutif.

Délibération annexée

5) Signature convention ALSH et CAJ avec la Commune de Desvres

Madame le Maire rappelle qu'il existe une convention entre la commune de Longfossé et la Commune de Desvres. Longfossé bénéficie du centre de loisirs sans hébergement ainsi que du Centre d'Animation Jeunesse de la commune de Desvres.

Une convention ayant pour objet de fixer les modalités de partenariat entre nos deux communes a été signée avec les anciens élus en 2020.

Aujourd'hui, la commune de Desvres nous demande de valider une nouvelle convention avec les mêmes termes mais avec la signature des nouveaux élus.

Pour rappel, les familles de Longfossé acquitteront le même montant que les familles de Desvres.

La commune de Longfossé prenant à sa charge la différence restante due par rapport au tarif dit « extérieur ».

Pour information, le montant versé par Longfossé pour la période allant de janvier à juin 2021 a été de 962,20€.

Les élus valident cette convention et chargent Madame Le Maire de la signer.

Délibération annexée

6) Avenant travaux rue Jean Jacques

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'au titre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 05 juin 2020, elle a pris les décisions suivantes :

- la signature d'un avenant d'un montant de 5085€ HT pour la réalisation de trottoirs supplémentaires rue Jean Jacques

Mr Emile SAILLY explique que certains trottoirs étaient vraiment en trop mauvais état et notamment à hauteur du numéro 86, et à hauteur du pont.

Il était judicieux de faire aussi un plateau près du numéro 56 et une buse a été installée en traversée de route à hauteur du numéro 50. L'agriculteur, propriétaire du champ d'en face a bien voulu que l'eau puisse s'écouler dans sa pâture.

Madame Le Maire dit que l'entreprise a été très réactive, que certains travaux ont dû être réalisés à la main du fait de la proximité des conduites de gaz.

« Avec ce type de travaux, nous avons souvent des surprises ! pour autant, tout s'est très bien passé ! il a fallu trouver des solutions au pied levé pour des problématiques liées aux personnes âgées qui habitent cette rue et qui font appel à des infirmières, à la livraison de repas... Chacun a été très réactif et nous ne pouvons que les en remercier. »

Monsieur LABASQUE : « Peut-on encore demander des subventions pour cet avenant ? »

Madame Le Maire : « nous rencontrons très prochainement Mme OMBROUK du Département, nous allons lui demander »

7)Point Travaux

Emile SAILLY explique :

- La mise en place de la Zone 30 rue de la Brasserie : un bon retour des riverains !
- L'analyse des données du radar pédagogique : il rappelle que celui-ci a été installé du 21 février au 28 avril à hauteur du 184 rue de la Brasserie, du 28 avril au 01 septembre dans le bas de la côte près du négoce en vins et depuis le 01 septembre à l'entrée du village.
Au mois de mars, le même jour, a été enregistré un record de 159km/h à 12H et 140km/h à 12H30 ! vraisemblablement la même personne, on a du mal à imaginer rouler aussi vite à cet endroit s'étonne Monsieur CLABAUT !
La gendarmerie a été avertie, des contrôles vont être effectués plus souvent.
- On a remis 2 panneaux « 50 » à l'entrée de Longfossé.
- Les panneaux sur la voie ferrée ont également été installés
- 2 bandes stop refaites aussi

Monsieur LABASQUE : «Route de Wierre, on ne voit plus les panneaux qui signalaient le coussin berlinois, les haies ne sont pas taillées, les panneaux sont enfouis dedans »

Madame Le Maire : « les agents sont débordés, l'été pluvieux n'a pas arrangé les choses ! nous allons remonter l'information ! »

- De plus en plus de déchets sauvages : ce matin, un fauteuil a été enlevé par les agents communaux, toutes les semaines, il y a quelque chose !

Monsieur RENARD : « quelquefois, les gens qui vont à la déchèterie laissent tomber des objets de leur véhicule, on en retrouve dans les champs, ils ne prennent pas la peine de s'arrêter pour ramasser !

« il faudrait mettre une information dans la lettre municipale ! »

- Du vandalisme, notamment à l'abribus des 4 chemins : 3 vitres cassées en 3 semaines !
Monsieur LABASQUE : « il faut mettre une information dans la lettre municipale »
Madame Le Maire : « c'est prévu ! »

8) Point classe de neige

Madame LOILLIEUX fait part du devis validé auprès du transporteur Bay-voyages d'un montant de 5100€.

Les bénévoles « accompagnateurs » sont choisis. Il s'agit de Mmes POIRET, FOUACHE, et de Mrs BAILLIEU et FOURCROY.

Madame Le Maire précise que ces personnes se sont portées volontaires, elles ont posé un congé pour se rendre disponible pour les enfants. C'est une grosse charge de travail et de responsabilité, « nous les remercions vivement de leur implication ! »

Madame LOILLIEUX lit ensuite le mail du directeur de l'école qui remercie les agents et l'équipe municipale pour l'aide apportée durant cette période difficile de Covid.

9) Point Marché

Monsieur NAVET rappelle qu'une délibération pour l'installation d'un marché sur la commune a été prise lors du conseil municipal du 30 juin dernier.

Malheureusement 3 commerçants se sont portés volontaires sur un peu plus de 20 qui ont été démarchés !

« On ne baisse pas les bras, on continue à chercher ! »

Mme MAHIEUX : « le mercredi, ce n'était peut-être pas judicieux, il y a le mardi à Desvres déjà, en plus il n'y a pas d'école le mercredi donc moins de monde dans le village »

Mr NAVET : « on pourrait proposer le samedi ? »

Madame le Maire : « il y a déjà un marché à Quesques le samedi après-midi »

Mr NAVET : « on va faire les choses à l'envers, demander aux commerçants quel jour leur conviendrait le mieux et on verra si plus de monde est intéressé ! on s'adaptera ! »

Madame Le Maire : « il faudrait au moins 5 exposants pour lancer ce marché ! Nous allons poursuivre les recherches ! ».

10) Questions diverses

- Gestion différenciée des espaces verts

Monsieur NAVET explique que les agents vont être formés à la gestion différenciée des espaces verts avec la participation de Monsieur GAMBIER ; il s'agit de préserver la faune et la flore en respectant leur cycle de reproduction.

Monsieur GAMBIER nous aidera à communiquer auprès des riverains.

Madame MAYEUX : « a-t-on prévu le curage des fossés ? » notamment dans le bas de la route de Wierre ?

Madame le Maire : « Monsieur SAILLY ira voir, nous prendrons rendez-vous avec le riverain concerné »

- Délaissés/programme de plantations

Monsieur NAVET explique qu'à partir du 11 octobre, en lien avec le Parc Naturel des Marais d'Opale, les plantations d'arbres vont démarrer.

« on ira sur le terrain de chaque quartier pour planter des arbres avec la Commission Environnement et Travaux »

Monsieur LABASQUE : « entre la route de Wierre et la rue des Broussailles, il y a des délaissés de peupliers !

Madame Le Maire : « les agents iront voir ! »

Monsieur LABASQUE : « le chemin de la Houssoye est impraticable, est ce que quelque chose va être mis en place ? »

Madame le Maire : « un devis a été demandé auprès d'un ESAT pour l'entretien ponctuel »

Monsieur SAILLY : « on doit recevoir demain la signalétique à mettre en place »

Monsieur NAVET : « je vais contacter le Parc très prochainement »

Monsieur RENARD : « au cimetière, les gens se plaignent des mauvaises herbes ! »

Madame le Maire : « il a été nettoyé très récemment par les agents »

- Formation des élus

Madame MENUGE rappelle que la commune a validé une convention avec un organisme de formation à l'attention des élus, le FECL.

Dans ce cadre, il avait été demandé aux élus de se positionner sur une formation qui pourrait être réalisée en intra. Un délai de 3 mois entre le positionnement de la commune et la formation sera nécessaire. Il faut donc la choisir dès que possible.

Le catalogue sera renvoyé par mail à tout le monde. Une réponse des élus est attendue pour la fin de l'année.

- Pot départ en retraite Mme Chochoy

Il aura lieu ce mercredi 06 octobre à 18H à la salle des fêtes. Un cadeau a été prévu.

Divers :

Madame le Maire : « J'ai été interpellée par une habitante de la Chaussée Brunehaut concernant la vitesse excessive relevée dans cette rue. Cette personne a peur de traverser au passage piétons avec ses enfants en bas âge. Que peut-on faire ? »

Mme MAYEUX : « Pourrait-on installer des feux qui se déclenche quand les gens dépassent la vitesse autorisée ? »

Madame le Maire : « je vais en référer à la gendarmerie, mais c'est une départementale, je vais en parler également à leurs services »

Affaire à suivre.

Monsieur LABASQUE : « quand pourrons-nous avoir le plan de VEOLIA pour le traitement des eaux ? »

Madame Le Maire : « nous allons les relancer une énième fois ! »

Monsieur CLABAUT : « il faudrait revoir le marquage au sol rue de la Brasserie, c'est dangereux surtout la nuit ! »

Madame Le Maire : «il semblerait que le Département souhaite refaire cette route en 2022, nous allons faire remonter cette information »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H25

La secrétaire de séance,